



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau de la Réglementation et
de la Citoyenneté
Section Élections

Arrêté portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MERTZWILLER

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

Vu le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 21 mars 2017 portant nomination de Monsieur Yves SEGUY en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2019 portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MERTZWILLER ;

Vu l'arrêté du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Yves SEGUY, Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

Vu les propositions du maire de MERTZWILLER ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes suivantes :

- **Madame ZIMMER Claudia ;**
- **Monsieur DURRENBERGER Julien ;**
- **Monsieur REGIER Bernard ;**
- **Madame HECKEL Martine ;**
- **Monsieur SCHAEFER Jean-Georges.**

Article 2

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 4 avril 2019 portant composition de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de MERTZWILLER.

Article 3

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin et le maire de MERTZWILLER sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le

13 FEV. 2020

La Préfète,

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général



Yves SEGUY